

# SANTÉ

## ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

CNG  
Centre national de gestion

**Arrêté du 15 décembre 2011 établissant la liste d'aptitude du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux au titre de l'année 2012, en application de l'article 12 du décret 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié**

NOR : ETSN1130952A

La directrice générale du Centre national de gestion,  
Vu l'article L. 6141-1 du code de la santé publique ;  
Vu le code de l'action sociale et des familles ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;  
Vu les résultats proclamés par le jury de fin de formation qui s'est réuni à l'École des hautes études en santé publique en séance le 9 décembre 2011 ;  
Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui s'est réunie en séance le 14 décembre 2011,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, en application de l'article 12 du décret 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié, les élèves directeurs suivants ayant satisfait aux épreuves de fin de formation du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux sont inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois dudit corps :

Mme ALLOMBERT Anicette.  
Mme ATHIEL Audrey.  
Mlle BADACH Frédérique.  
Mme BENABIDA Rachida.  
Mme BIET-MARTIN GUILLOT Amélie.  
M. BISSARDON Christian.  
Mme BOIVIN Pascale.  
Mme BONFANTI Violetta.  
Mlle BONNET Laure.  
Mme BONNIER Barbara.  
Mme BRIDANT Anne-Marie.  
Mme BRONNER Michelle.  
Mlle BULLE Hélène.

M. CARDOUAT Thierry.  
Mme CHERUBIN Émilie.  
Mme CHRISTOPHE-SAMSON Maryse.  
Mlle CIESLIK Marlène.  
Mlle COURCIER Céline.  
Mlle COURET Angèle.  
Mme DEBROISE Armelle.  
Mme DE FOUCAULT (DEFFRENNES) Anne-Laure.  
Mme DEFLOIRINE Véronique.  
Mlle DENIS Béatrice.  
Mlle DOKOUI Ghislaine.  
M. DURAND Régis.  
Mlle ECOTO Marie-Laure.  
Mme EDOUARD Sonia.  
M. ERGUY Iban.  
M. FAUQUEMBERGUE Rémi.  
Mme FAUSTINI Audrey.  
Mlle FLORI Pauline.  
M. GARGAM Thibaut.  
Mlle GAUTIER Caroline.  
Mme GILBERT Véronique.  
M. GRANOWSKI Olivier.  
M. GRAS Christophe.  
Mme GUINES Nathalie.  
Mlle HARITCHABALET Clothilde.  
Mme HAUTE Valérie.  
Mme HOLTZMANN.  
Mme JHIGAI Ida.  
Mme JULLIEN Isabelle.  
Mme LAUXERROIS Sandrine.  
Mlle LEBLOND Lucile.  
M. LEFAKIS Jérôme.  
M. LEGUEN Yvan.  
Mlle LOPEZ Antonia.  
Mme LOUTZKY Nathalie.  
Mme MALLET Élise.  
Mme MARIE Amandine.  
Mme MASCREZ Murielle.  
M. MAUFERON Matthieu.  
M. MONDET Yves.  
Mme MOREL Sylvie.  
M. OLLAGNIER Antoine.  
Mme PANCHOUT Stéphanie.  
M. PASQUET Rémi.  
Mlle POATY Renée.  
Mlle POILPRE Claire.  
Mme PONCET Marie-Cécile.  
Mme CATUOGNO QUIROS Erika.  
Mme RAABON Véronique.  
Mlle ROQUES Julie.  
Mme ROUAT Marilynne.  
Mme ROY Géraldine.  
M. SALLES Jean-Gabriel.  
Mme SAVIN Anne-Gaëlle.  
Mme SCHMIDT Fanny.  
Mme SEILER Sylvie.  
Mme TASSERY Magali.  
M. URANIE Éric.  
Mlle VALLEE Claire.  
Mlle VIDAL Lucie.  
Mme VIDAL Lydie.  
Mme VIGNOT Sonia.  
Mme VOIRIN Sophie.

M. WALLET Olivier.  
Mme ZIAI-LALEU Marie.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 15 décembre 2011.

*La directrice générale  
du Centre national de gestion,*  
D. TOUPILLIER